

Neuchâtel, le 17 novembre 2023

CLÔTURE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2023

Mesdames, Messieurs,

Afin de fournir un bouclage de qualité, nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir toutes les pièces comptables relatives à l'année 2023, plus précisément toutes les charges et recettes concernant cette période.

Au vu de ce qui précède, le dernier délai d'envoi de vos pièces comptables pour la clôture des comptes est fixé au :

Jeudi 18 janvier 2024

Par conséquent, nous vous remercions d'avance de bien vouloir nous remettre les documents suivants :

- Créanciers** : Factures, notes de frais, notes d'honoraires (suisse et étrangères)
- Débiteurs** : Factures (suisse et étrangères)
- Internes** : Factures, demandes de transferts, décomptes de caisses

La qualité du bouclage dépend notamment du respect des délais et de l'exhaustivité des pièces comptables reçues.

Afin de respecter les règlements des divers pourvoyeurs de fonds, les écritures transitoires s'effectueront, sauf exception, par le biais d'un OTP interne du Bureau de la comptabilité des fonds de tiers.

En vous remerciant chaleureusement de votre précieuse collaboration, nous vous présentons, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.


Luca Febbraro
Responsable

